

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 058-14 ET 222

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 058-14 modifiant le Règlement 058 concernant l'établissement d'une
tarification pour certains secteurs d'activité de la municipalité

Adoption par le conseil : 5 juillet 2011

Règlement 222 Règlement sur les pesticides

Adoption par le conseil : 5 juillet 2011

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 7 juillet 2011.

Alain Gagnon, MAP,OMA
Greffier